



Livret d'accueil stagiaire

SAPIE, une coopérative de plus de 30 ans d'existence

Créée en 1989, en tant que coopérative bureau d'étude conseils et de formation en développement local sous statut Scop, Sapie s'est transformée en 2013 en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Notre projet : mettre la compétence, l'expérience et l'expertise acquises de plus de 30 ans de conseils, au service de celles et ceux qui souhaitent entreprendre, se former et également au service de projets coopératifs qui expérimentent une autre relation au travail et qui mobilisent les technologies numériques pour créer et faire ensemble. Sapie est à l'initiative du premier Tiers Lieu de l'Aude et d'une formation en chantier d'insertion Forgeur Numérique, labellisée Grande Ecole du Numérique portée par l'association Trait d'Union Accompagnement. Elle est membre fondateur du Pôle Territorial de Coopération Economique et anime dans ce cadre la commission numérique qui regroupe le service public de l'emploi et les organismes de formation du territoire.

Organisation

Sapie est une société coopérative d'intérêt collectif. C'est une entreprise qui regroupe différentes parties prenantes : les personnes qui y travaillent, les personnes physiques ou morales qui participent et s'impliquent dans les activités et des partenaires, au service d'un projet d'intérêt collectif.

79 sociétaires composent ce multisociétariat. Ils se réunissent chaque année lors de l'assemblée générale. Les sociétaires sur le principe une femme/un homme = une voix décident des principales orientations de la coopérative. La candidature de nouveaux sociétaires est soumise au vote de l'assemblée générale.

La coopérative est dirigée par trois co gérant(e)s élues par l'assemblée des sociétaires. La gérance est entourée par un conseil de bienveillance élu également.

Activité

L'activité principale est l'accompagnement de projets individuels et collectifs visant la création d'activités et d'emplois en milieu rural, la montée en compétences et la sécurisation des parcours professionnels. Elle se concrétise par

- Une activité de veille et d'innovation ainsi que de recherche et de développement expérimental de dispositifs et de services nouveaux pour les territoires locaux et leurs habitants ;
- Une offre d'accompagnement et de conseil ainsi que d'hébergement juridique des personnes physiques dans le cadre de la coopérative d'activité et d'emploi
- Une activité de formation continue et d'éducation populaire
- Une activité de mutualisation des fonctions supports administratives, des compétences en ingénierie de projets, de services et de matériels avec un espace de coworking et un FabLab.

L'activité formation continue

Les formateurs

Sapie est une coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Les formateurs de la Scic Sapie sont des entrepreneurs de la CAE.

Nos locaux

Située dans les anciens locaux de la DDE, la SCIC Sapie loue un espace de bureau de 450 m², comprenant :

- trois salles de formation connectées dont une accessible aux personnes à mobilité réduite
- un espace de travail partagé
- une cuisine équipée (frigo, micro onde, cafetière, bouilloire, vaisselle,...) offrant la possibilité d'apporter son repas et de le faire réchauffer
- six bureaux administratifs
- un espace accueil
- un espace FabLab
- un jardin partagé



Le matériel à disposition

- Accès à INTERNET (Haut débit/VDSL 20 mégabits)
- Matériel informatique : ordinateurs portables, imprimantes (format A4 et A3)
- Matériel : audio-visuel : appareil photo/caméscope, vidéos projecteurs, écran de projection...
- Matériel pédagogique : paperboard, tableau blanc, centre de ressources avec des livres, manuels et tutoriels

Les modalités pédagogiques

- apprendre en faisant car c'est en pratiquant, en manipulant les outils et les concepts fondamentaux qu'on retiendra mieux ce qui est transmis,
- partir de l'individu et de ces besoins car c'est d'un intérêt, d'une préoccupation qu'on sera le plus à même à se former
- apprendre avec les autres et aux autres car c'est en travaillant en groupe, par projet que naît des coopérations, de l'innovation,...

Les documents de formation

Pour chaque séance vous aurez à signer la feuille d'émargement collective (ou individuelle) Remise d'une attestation de fin de formation.

Vos engagements en tant que stagiaire

Respect du règlement intérieur :

L'intégralité du règlement intérieur est portée à la connaissance des stagiaires lors de chaque formation.

Ce règlement intérieur précise entre autres, les points suivants :

L'acceptation du règlement

Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par la SCIC SAPIE

Le maintien en bon état du matériel mis à disposition lors des formations

Chaque stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien à l'entretien ou au nettoyage du matériel

L'interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

L'assiduité à la formation : Horaires – Absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par la direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avvertir l'organisme de formation et s'en justifier.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Par ailleurs les stagiaires sont tenus de renseigner ou signer obligatoirement et régulièrement au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

La tenue et le comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Venir en formation à SAPIE

Les formations se déroulent dans nos locaux :

Adresse : 7 rue du Cougaing 11300 LIMOUX

Tel : 04 68 74 73 30

E mail : sapie@sapie.coop

<http://www.sapie.eu>

Accès



Accès en bus et en train depuis Carcassonne

Les horaires

- D'ouverture SCIC SAPIE : Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

- Des horaires spécifiques sont mis en place pour chaque formation : se référer au programme de formation